Séminaire intermédiaire : « Risques côtiers & gestion du trait de côte »

Golfe du Morbihan (12 et 13 octobre 2022)



SYNTHÈSE DES ÉCHANGES & VISITES DE TERRAIN











Participants

- 1	NOM Prénom		Courriel	Structure	12-oct-22	13-oct-22	
1 F	POIREAU	Elise	elise.poireau@developpement-durable.gouv.fr	DREAL Bretagne	1	1	
2 F	HALLAERT	Estelle	estelle.hallaert@cerema.fr	CEREMA	1	1	
3 (GUILBOT	Loïc	loic.guilbot@cerema.fr	CEREMA	1	1	
4 L	LOZACHMEUR	Olivier	olivier.lozachmeur@bretagne.bzh	Conseil Régional	1	1	
1 2	MORIN	Antoine	antoine.morin@epfbretagne.fr	Etablissement Public Foncier de Bretagne	1	1	
6 F	PASCO	Ronan	ronan.pasco@golfe-morbihan.bzh	Parc naturel régional du Golfe du Morbihan	1	1	
7 H	HERRY	Juliette	juliette.herry@golfe-morbihan.bzh	Parc naturel régional du Golfe du Morbihan	1	1	
8 (CASSE	Monique	monique.casse@golfe-morbihan.bzh	Parc naturel régional du Golfe du Morbihan	1	1	
9 F	FLOCH	Noémie	pi@clcl.bzh	CLCL	1	1	
10 L	LE JEAN	Pascal	p.lejean@carnac.fr	AQTA / Carnac / VP GEMAPI	1	1	
11 l	LE DELEZIR	Ronan	ronan.le-delezir@univ-ubs.fr	AQTA / Parc Naturel du Golfe du Morbihan	1	1	
12 1	MADEC	Jacques	j.madec@locmariaquer.fr	AQTA / Locmariaquer	1	1	
13 L	LAVACHERIE	Alain	lava5658@gmail.com	AQTA / Saint Philibert	1	1	
14 E	BARDOU	Marine	m.bardou@stphilibert.fr	AQTA / Saint Philibert	1		
15 [DUBOIS	Marie	m.dubois@ville-auray.fr	AQTA / Auray	1	1	
16 [DOYEN	Stéphanie	stephanie.doyen@saintpierrequiberon.fr	AQTA / Saint Pierre Quiberon	1		
17 F	PINARD	Annie	annie.pinard@outlook.fr	AQTA / Plouharnel	1	1	
18 (GOAVEC	Pascale	pascale.goavec@locoal-mendon.fr	AQTA / Locoal-Mendon	1	1	
19 (QUILFEN	Juliette	juliette.quilfen@auray-quiberon.fr	AQTA	1	1	
20 (GACHELIN	Sonia	sonia.gacehlin@auray-quiberon.fr	AQTA	1	1	
21 5	SCULO	Sylvie	sculo-s@sene.bzh	GMVA / Parc Naturel du Golfe du Morbihan / Séné	1	1	
22 [DERBOIS	Guy	guy.derbois@gmvagglo.bzh	GMVA / Le Hézo	1	1	
23 L	LE RAY	Pierre	pleray2@wanadoo.fr	GMVA / VP urbanisme, aménagement du territoire	1	1	
24 [DUDON	Michel	michel.dudon@mairie-iledarz.fr	GMVA / Ile d'Arz	1	1	
25 L	LE GALO	Brigitte	brigitte.legalo@sain-armel.fr	GMVA / Saint-Armel	1	1	
26	ANDRE	Samuel	s.andre@gmvagglo.bzh	GMVA	1	1	
27 L	LECHEVALIER	Antoine	a.lechevalier@gmvagglo.bzh	GMVA	1	1	
	DEAN	Adèle	a.dean@gmvagglo.bzh	GMVA	1	1	
29 1	MORANDIERE	Kevin	k.morandiere@gmvagglo.bzh	GMVA	1	1	
30 L	LABORDE	Sandrine	s.laborde@gmvagglo.bzh	GMVA	1	1	
31 L	LE BRETON	Jérôme	j.lebreton@conservatoire-du-littoral.fr	Conservatoire du littoral	1		
32 F	FOUREST	Marie	m.fourest@conservatoire-du-littoral.fr	Conservatoire du littoral	1		
J_ 1							

Contexte et objectifs du séminaire

Ce séminaire intermédiaire a été organisé dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) intitulé « Pour une gestion durable du trait de côte dans le cadre de l'adaptation des territoires maritimes au changement climatique » 2019-2023. Cet AMI accompagne 3 territoires lauréats dans l'élaboration de leurs stratégies locales de gestion du trait de côte : Communauté Lesneven Côte des Légendes (CLCL), Golfe du Morbihan Vannes Agglomération (GMVA) et Auray Quiberon Terre Atlantique (AQTA). L'objectif est de poursuivre et d'amplifier le développement de stratégies locales de gestion intégrée du trait de côte (SLGTDC) en Bretagne. Lancé sous l'égide de la Conférence Régionale Mer et littoral Bretagne, cet AMI est financé par la DREAL Bretagne et le Conseil Régional de Bretagne et est accompagné par le CEREMA. L'organisation de ce séminaire a été coordonnée par le Parc naturel régional du golfe du Morbihan.

Il visait plusieurs objectifs:

- Renforcer les échanges entre territoires et partenaires,
- Partager des éléments de connaissances et d'informations sur les enjeux liés à la gestion du trait de côte,
- Réaliser un premier bilan des actions menées depuis le lancement de l'AMI et en tirer les enseignements pour faciliter l'élaboration de stratégies sur d'autres territoires,
- Préparer la suite des travaux pour les territoires lauréats de l'AMI.

Ce séminaire intermédiaire s'est déroulé sur une journée et demie, avec des temps de travail et des visites de terrain. Les participants ont ainsi découvert le territoire morbihannais à travers des problématiques concrètes de gestion du trait de côte présentées sur le terrain.











TABLE-RONDE

Le premier temps d'échanges a été organisé sous le format d'une table ronde réunissant chaque territoire lauréat. Le Parc naturel régional du golfe du Morbihan a recontextualisé chacun d'entre eux en présentant les chiffres clés du territoire et le niveau d'avancement de chaque démarche.



Table ronde avec les territoires lauréats (AQTA, CLCL, GMVa)

« Pourquoi mettre en place une SLGITC? » C'est la question posée à GMVA.

Les actualités autour du changement climatique et des menaces de l'élévation du niveau marin illustrées par les chiffres des différents rapports du GIEC, un important linéaire de côtes, une multiplicité d'enjeux déjà exposés et une vulnérabilité réelle dès le court terme ont amené la collectivité à se lancer dans cette démarche pour protéger les populations (avant les biens).

Pour les territoires, « il faut penser et agir avant qu'il ne soit trop tard » et s'attendre à une métamorphose du territoire. L'exemple des îles a été soulevé : « on pourrait perdre des îles... mais en gagner aussi ! ». Or, peu de personnes sont conscientes du problème : le marché immobilier en est un bon indicateur puisque les biens exposés continuent de se vendre.

Ainsi, un des défis des collectivités est de faire prendre conscience de la situation à la population. Pour GMVA, la mise en place d'une stratégie locale de gestion du trait de côte permet de développer une approche complémentaire et globale à celle développée pour faire face aux inondations (PAPI) tout en intégrant les vulnérabilités du territoire (PCAET). Pour GMVA, le travail sur le SCoT a aussi permis de soulever des questions globales d'aménagement.

Par ailleurs, il a également été mentionné qu'il est tout aussi important de développer une vision maritime des enjeux car les solutions peuvent aussi venir de la mer telles que l'accrétion constatée en certains endroits ou les solutions fondées sur la nature : « on peut aussi voir la mer comme un outil de défense ».

Enfin, mettre en place une SLGITC permet d'amorcer une réflexion collective sur des sujets jusqu'alors peu ou pas abordés tels que le devenir de l'activité ostréicole ou alors l'identification de réseaux sur le Domaine Public Maritime (DPM).











« Quelles sont les difficultés que vous avez rencontrées ? Et les bonnes surprises ? » C'est la question posée à AQTA.

La difficulté première dans cette démarche est pour AQTA la gestion du temps et plus particulièrement le temps nécessaire de la concertation et de l'appropriation des sujets. Le calendrier de travail, probablement initialement trop serré, a été rallongé en raison de la crise sanitaire, ce qui a utilement permis de donner plus de temps à la démarche.

La projection dans le temps est aussi un sujet : quelle définition du long-terme : 2030, 2050, 2100 ? Tous n'ont pas la même définition : pour certains 2030 c'est le futur, pour d'autres c'est demain. On peut notamment supposer que des perspectives à 100 ans n'ont que peu d'effet sur les acquéreurs de biens sur le littoral, qui se projettent plutôt à quelques décennies au maximum. L'exercice de projection à long terme est difficile pour la population et les enjeux relatifs à la submersion marine et érosion côtière restent difficilement appropriables. A été évoquée la question du déni chez les élu·es, la population, les acteurs socio-économiques. En matière de psychologie comportementale, le docuementaire « Climat, mon cerveau fait l'autruche », de Raphaël Hitier et Sylvie Deleule (Fr., 2021, 52 min) a été mentionné. Or, pour les élu·es et technicien·nes en charge de la SLGITC, 2100 n'est désormais plus si loin. En effet, des phénomènes très significatifs et des évolutions notables du territoire sont susceptibles de se produire dès l'horizon 30 ou 50 ans. A contrario, certains décideurs ne se sentent pas concernés car ils ne seront plus en responsabilité lorsque l'action deviendra une urgence. Il s'agit de plus de termes dépassant largement les horizons de temps des autres politiques publiques. Par défaut, faut-il donc attendre un arbitrage des assureurs qui ne financeront plus de par la récurrence des dommages?

Une autre des difficultés rencontrées, très liée à la première, est d'arriver à sensibiliser, à concerner et à mobiliser le public dans le temps. Les collectivités se sont questionnées sur la manière de communiquer ainsi que le format et le temps à y consacrer : quelles modalités de concertation mettre en place (horaires de réunions, fréquences, etc.), quelle valeur donner aux conclusions des ateliers des habitants qui n'ont pas d'expertise technique sur le sujet ? Faut-il se servir des démarches liées au foncier et à l'urbanisme (lors de l'élaboration des PLU(i) par exemple) qui aiguisent l'intérêt des habitants ? Faut-il se servir de temps de conférence avec des « têtes d'affiche » pour attirer la population ? La CLCL a réussi à mobiliser près de 300 participants en invitant Jean Jouzel et Nicolas Vanier lors d'une conférence de lancement de la SLGITC.

Tous les acteurs ne se sentent pas concernés et notamment les acteurs de l'immobilier. Aujourd'hui, les prix de l'immobilier ne sont pas affectés par les risques. Il y aura toujours des acheteurs potentiels.

La difficulté à mobiliser s'applique également au sein de la collectivité, entre pairs, qui n'ont pas forcément la même sensibilité ni les mêmes priorités d'action, d'autant plus que cela nécessite un temps d'appropriation relativement long au regard de la complexité du sujet et des enjeux. La mise en œuvre de la compétence GEMAPI en matière de trait de côte continue notamment de soulever de nombreuses questions.

Les trois territoires s'accordent à dire que la gestion administrative de la prestation (groupements pluridisciplinaires) peut être complexe.

Une autre difficulté dans la démarche réside dans la prise de décision : le consensus n'est pas facile à trouver dans la gestion souhaitée du trait de côte, dans le devenir d'activités











qui nécessitent la proximité de la mer (ex : chantiers ostréicoles), ou encore dans la gestion des digues non classées. Le cas particulier des résidences secondaires parfois peu occupées à l'année reste un sujet très débattu :

- D'un côté: les résidences secondaires font vivre le territoire (voire dépendance du territoire aux résidences secondaires), permettent des rentrées fiscales, et soulèvent un enjeu de cohésion et de vivre ensemble.
- De l'autre : l'enjeu de sécurité est moindre et la question d'équité sociale se pose. « Dans résidence secondaire, il y a secondaire ».
- Ainsi, existe-t-il un taux acceptable de résidences secondaires pour l'équilibre du territoire ?

Le manque de connaissance qui peut subsister sur certains secteurs, peut aussi générer une certaine difficulté à prendre des décisions. Tou·tes les élu·es ne souhaitent pas forcément aller dans la même direction et n'ont pas les mêmes objectifs ce qui peut devenir un frein ou un lissage « vers le bas » des documents d'urbanisme type SCoT ou PLUi.

L'articulation entre l'échelon communal et l'échelon intercommunal peut être compliquée notamment pour atteindre une cohérence intercommunale quand la volonté communale transparaît encore beaucoup dans les orientations prises ou alors au contraire est inexistante alors même que la responsabilité du maire est engagée.

La balle est régulièrement renvoyée à l'État : « tout le monde attend qu'[il] trouve des solutions ».

De nombreuses difficultés ont été partagées entre les acteurs, mais il a également été soulevé que chacun a évolué au fil des démarches notamment par l'apport des analyses multi-critères (AMC) qui amènent des éléments importants pour se positionner, et sur la faisabilité des actions : intérêt des solutions fondées sur la nature (SFN) et limites des ouvrages, amorce d'une désacralisation de l'importance de la maison, de la propriété et du patrimoine.

« Après coup, qu'est-ce que vous aimeriez pouvoir refaire autrement ? Que faudrait-il faire pour dépasser les difficultés et/ou incertitudes ? » C'est la question posée à la CLCL.

Pour dépasser les difficultés, il faut élargir le cercle des initiés en incluant de nouveaux acteurs qui pourront transmettre la conscience et le besoin d'agir au travers de leur mission législative notamment les députés, de la diffusion des connaissances auprès de la population notamment les assureurs, les notaires et les professionnels de l'immobilier.

Pour cela, la pédagogie, la sensibilisation, le travail en commun et la coercition sont des leviers qui peuvent être utilisées auprès de tous les acteurs pour faire prendre conscience du risque : « c'est le rôle des élus de préparer les populations aux enjeux à venir ».

La pédagogie peut passer par la connaissance du territoire, quand on connaît comment le littoral fonctionne en exploitant le passé et en tirant les leçons (évènements historiques, comportement des ouvrages, des dunes, des habitants), il est plus facile de comprendre comment agir (ex. centre d'interprétation de la mer et du littoral).











Il a également été donné comme exemple l'appui sur des personnalités ou des formats originaux pour sensibiliser et mobiliser (ex. conférence « La mer monte », réunions publiques à l'appui de sorties terrain), tout en faisant attention à ne pas attirer qu'un public d'initiés.

Tous les sujets sont à traiter et notamment les réseaux (eau, électricité, numérique, etc.), c'est ce qui rend complexe la démarche puisque qu'à chaque fois qu'un sujet est ouvert, de nouveaux acteurs sont à mobiliser et à sensibiliser, ici sur des enjeux de salubrité et donc de sécurité des personnes.

La transparence auprès des acteurs locaux est un élément clé pour aller vers l'acceptation sociale : « ne jamais laisser croire aux gens que cela va s'arranger, parce que ce n'est pas vrai». Un certain courage politique est requis pour défendre des scenarios ou des orientations qui ne protègent pas les intérêts privés particuliers.

Le changement de point de vue par une entrée sur le foncier qui est davantage appropriable permettrait d'encourager la transversalité entre les services et entre les documents cadre :

- En intégrant les zones de submersion et d'érosion directement dans son PLU(i) pour plus de visibilité et d'impact.
- En arrêtant de construire trop près de la mer, y compris dans les dents creuses, pour redonner un espace de nature et de respiration au littoral.
- En expérimentant pour montrer à voir la faisabilité de l'adaptation, dépasser les difficultés de mise en œuvre pour saisir les opportunités offertes par la recomposition spatiale des territoires littoraux.
- Pour prendre du recul et prendre en compte l'ensemble des enjeux (pour relativiser l'importance de certains « segments »), pas seulement l'habitat, pas seulement ce qui a une valeur monétaire immédiate.

Travailler collectivement, mais aussi en bilatérale, avec chaque commune, et avec les partenaires en les identifiant au préalable et en créant un réseau d'acteurs pour l'entraide et la continuité de l'action (dont l'EPF Bretagne - établissement public foncier) pourrait permettre de constituer un « pot commun » de la connaissance et des savoir-faire, de se doter d'une boîte à outils et d'analyser collectivement des solutions et des financements.

Le risque dans le travail en commun reste d'aboutir à un consensus « mou » qui ne permet pas de prendre des orientations pour suffisamment limiter et atténuer le risque.

Il n'est pas nécessaire de tout anticiper et vérouiller, l'action « laisser-faire / accompagner la nature » est aussi une solution à ne pas oublier.

Pour tout cela, la taxe GEMAPI est mobilisable pour financer les actions relatives au recul du trait de côte.











ATELIERS

Le second temps d'échanges a été organisé sous le format d'un atelier tournant. Les participant·es, réparti·es en trois sous-groupes, ont été invité·es à approfondir des questions de gouvernance et de processus de décision, de mobilisation des porteurs de la stratégie, de partenariat et d'articulation des échelles et des compétences.

Atelier « Quelles articulations entre EPCI et communes pour la mise en œuvre des SLGITC ? »

L'initialisation de la démarche et sa conduite, « embarquement »

- Les communes qui ont déjà engagé des réflexions / actions en matière de littoral, sont des atouts pour un territoire.
- Partir de l'histoire et des pratiques des collectivités est un gage d'acceptabilité.

Etat des lieux initial

- Les communes ont les connaissances locales. Partir de ces connaissances est indispensable.
- Les communes attendent également de savoir ce qui est à l'œuvre dans les autres communes de l'EPCI (elles n'en ont pas forcément la connaissance).
- Au-delà des points entre directeurs (DGS, DST) des collectivités, il serait attendu qu'il puisse y avoir une circularisation de l'information entre les équipes « eau », « risques » et « urbanisme ».

Transversalité de la SLGITC

- Le fait que la gestion du trait de côte, au-delà de la gestion des digues, se traite au niveau des EPCI complique la définition du périmètre des thèmes à considérer et des liens de transversalité à nouer entre services au sein des EPCI (urbanisme, mobilité, tourisme...). Pour certains EPCI, les échanges interservices doivent se faire au cours de l'élaboration de SLGITC (la majorité), pour d'autres après (une exception).
- La SLGITC ne doit pas être perçue et pensée que sous le prisme des ouvrages de protection et/ou de l'urbanisme. Elle doit être transversale et traiter aussi des enjeux environnementaux, patrimoniaux, agricoles...

Relation entre EPCI et communes

- Puisqu'un EPCI est constitué de communes, les communes sont de fait impliquées et associées.
- La compétence GEMAPI a été confiée aux EPCI pour centraliser et limiter l'éparpillement des actions relatives à la gestion du trait de côte. Il faut que les EPCI travaillent avec les communes pour éviter que des communes agissent seules au détriment de leurs voisines. Les SLGITC doivent dès le début se construire avec les communes.
- Pour que la démarche fonctionne il est important de s'appuyer sur les démarches déjà entreprises par les communes pour bénéficier de leurs expériences, sans quoi ça ne peut pas fonctionner.











- Il faut que les moyens des services GEMAPI soient à la hauteur pour que les communes et habitants aient confiance et adhèrent au projet de territoire sur le temps long.
- Face à la complexité du sujet, les communes ressentent le besoin d'être aidées et accompagnées par l'Etat.

Connaissances et interconnaissances

- Il est difficile d'avoir une vue d'ensemble. Il est essentiel de faire l'état des lieux du « qui fait quoi ? » en termes de gestion du trait de côte (EPCI, communes, Conservatoire du littoral, Parc naturel régional, universitaires...). Les communes sont très intéressées pour savoir ce que font les autres communes littorales. Il faut améliorer l'interconnaissance et il est important d'assurer la circulation de l'information entre les structures et en interne dans ces structures (interservices : élus, directions et techniciens).
- Les collectivités archivent peu ou pas leurs actions sur le trait de côte ce qui amène une perte de connaissances certaine lors du renouvellement d'élus et/ou d'agents.
- Il faut un travail bilatéral entre EPCI et chaque commune.
- Des temps d'échanges entre EPCI et communes pourraient être organisés régulièrement. Certains temps pourraient pris en compte au titre du droit à formation des agents des communes.

Relations interservices au sein des EPCI

- La mobilisation des services de l'urbanisme et de l'aménagement, dès le départ des travaux apparaît comme une nécessité.
- Lorsque les élus référents de la GEMAPI ont aussi la compétence aménagement, cela peut être facilitateur pour la mise en œuvre de SLGTC.
- Pouvoir conduire une approche spécifique littorale coordonnée avec l'élaboration ou la révision des documents de planification (SCOT, PLUi) doit être recherché.
- Certains EPCI considèrent cependant la GEMAPI comme une compétence technique plus que stratégique, notamment parce qu'ils la résument à la gestion des ouvrages de protections et en particulier les digues.
- Il faudrait un référent GEMAPI dans chaque commune.

Sensibilisation et mobilisation des citoyens

- La sensibilisation peut être initiée par les EPCI, mais animée localement en direct par les communes. Les messages portés par les EPCI peuvent avoir plus de « poids » (rôle d'émulation, de coordination, de mutualisation des connaissances et informations techniques), que si la commune les porte seule. Mais certains habitants sont à l'inverse plus sensibles aux messages envoyés par la commune (moteur de l'information). Les deux sont donc complémentaires.
- L'acculturation sur les sujets GEMA fonctionne souvent mieux que sur la PI actuellement. L'EPCI et les communes doivent rechercher une complémentarité.
- L'EPCI peut être force de proposition, mettre à disposition de la matière, proposer des séquences d'acculturation / de sensibilisation.
- Les communes restent l'interface au plus près des citoyens et peuvent à la fois pour remonter les attentes des citoyens ou relayer les travaux conduits par l'EPCI.

Solidarité territoriale











• Ce débat émergera sûrement lorsque les premières indemnisations de biens en bord de mer auront lieu.

Modalités de la prise de décision

- Le risque est que certains élus pourraient ouvrir le parapluie à court-terme pour se protéger le temps de leur mandat et repousser les décisions difficiles aux mandats suivants.
- Les enjeux, les moyens, les positions et le poids politiques, les intérêts sont différents d'une commune à l'autre. Il ne faut pas que la SLGITC soit réalisée uniquement par les communes « riches » et que seuls les poids politiques et économiques soient moteurs de la décision.
- Une fois établie, il faut consacrer du temps à diffuser et partager la SLGITC pour la décliner à l'échelle des communes.
- Les communes doivent être associées dès le départ, gage pour envisager le temps long, au-delà des mandats.
- La concomitance avec l'élaboration d'un document d'urbanisme peut faciliter la connaissance et le partage de la décision mais la stratégie TC ne peut se limiter aux seules décisions d'urbanisme (prévention, acculturation...).
- Même en cas de co-construction, les décisions en lien avec la stratégie TC doivent être portées directement auprès des collectivités, par les techniciens et les élus, lors des moments clés de la vie des communes.

Le temps imparti pour l'atelier n'a pas permis d'aborder les modalités de communication, en particulier vers le grand public. Il est à noter que, alors que les relations entre les services en charge de la GEMAPI, des risques, de l'urbanisme, ont été amplement discutés, les services des collectivités en charge de l'environnement, de la gestion des espaces protégés, ou les concessionnaires en régie n'ont pas été mentionnés dans l'atelier.

Atelier « Quels besoins vis à vis des autres acteurs et quels partenariats pour la mise en œuvre des stratégies et des actions ? »

L'objectif de cet atelier était d'identifier les partenaires, acteurs du territoire ou « supraterritoriaux » pouvant et devant être mobilisés par les collectivités pour la mise en œuvre de leurs SLGITC. Il s'agissait de plus d'expliciter le besoin que les collectivités doivent plus particulièrement exprimer auprès de ces acteurs, et quel·les rôles et fonctions sont attendu·es d'eux. Cet atelier excluait délibérément les communes du périmètre des échanges, puisqu'un autre atelier était dédié aux liens EPCI-communes.

La production des participants à cet atelier est traduite sous la forme du tableau ci-dessous, croisant d'un côté profil des partenaires et acteurs, et de l'autre rôles et fonctions. Les éléments apparaissant en grisé n'ont pas été évoqués de manière expresse pendant l'atelier.

En synthèse :

• Il apparaît qu'une très grande partie des acteurs à mobiliser peuvent l'être pour plusieurs raisons, ou en raison de « casquettes » assez distinctes. Les besoins des porteurs de SLGITC au regard de ces partenaires (financement, expertise technique, avis au regard d'un document de norme supérieure, etc.) méritent donc d'être précisés et explicités











pour les solliciter et les associer au mieux aux démarches à engager. Cela peut nécessiter d'expliciter les compétences de chacun.

- Au-delà des acteurs dont l'implication est indispensable à l'action (financeurs, maîtres d'ouvrage), il faut notamment veiller à prendre en compte les acteurs à associer et à convaincre (associations existantes ou créées en réaction à un projet, citoyens, acteurs socio-professionnels, usagers du littoral, etc.), pour favoriser leur adhésion et réduire les risques d'opposition à la stratégie en général et aux actions qui en découlent. En cela, la relation avec les médias, influant l'opinion publique, peut être un frein comme un moteur à la mise en œuvre de projets, est donc à ne pas négliger. Des acteurs clés méritent par ailleurs un travail particulier pour devenir de forts relais auprès des habitants, comme les notaires et les professionnels de l'immobilier.
- Dans le même esprit, les acteurs portant d'autres politiques publiques ou des documents de planification, ainsi que acteurs susceptibles de mettre en œuvre des projets (projets portuaires par exemple) pouvant « percuter » les actions prévues à plus ou moins long terme par les stratégies, doivent être consultés et informés.











	MOa d'action (dont pilote d'expérimentatio ns)	Financeur (guichet, appels à projets (AAP), contractualisation)	Gestionnaire d'espace / d'équipement	Autorité compétente /autorisation (permis de construire, autorisation environnementale	Dialogue / document de norme supérieure	Appui technique, expertise	Prestataire	Coordination / mise en cohérence d'actions	Relai, appui à la mise en œuvre d'actions, ou info/cible des actions
Région		AAP sur fond FEDER			Cohérence SLGITC / SRADDET			Cohérence / stratégie portuaire	
Etat (distinction des rôles des différents services)		Guichet (AFITF, BOP113): DDTM contractualisation (PPA) AAP nationaux ou régionaux Fonds « classiques » (FNADT, DETR) à explorer: Préfecture	DDTM / Gestion du DPM	Préfet·e / signataire des autorisations Services instructeurs: - autorisation environnementale / loi sur l'eau: DDTM - ouvrages classés: DREAL/SCSOH - paysages: DREAL / inspection des sites - patrimoine: STAP	Cohérence SLGITC / PGRI	Services gestion de crise (protection civile, RDI?)		Services gestion de crise (cohérence des plans et dispositifs de crise)	
Opérateurs Etat		Certains opérateurs via appels à projets	OFB gestionnaire de certains espaces protégés	OFB en tant que personne consultée / autorisation environnementale		Partage connaissance et expertise (CEREMA, BRGM, OFB, SHOM) Conseil et AMO sur stratégie territoriale	CEREMA BRGM		
Conseils départementa ux (et opérateurs)	Acquisition pour ENS	Possibilités de financement à explorer Financement de leurs propres actions	Gestion des espaces naturels sensibles			Soutien en ingénierie, possibilité de mise en réseau (cf CD29)		Cohérence / stratégie portuaire Cohérence / stratégie infra routières	
Conservatoire du littoral	Acquisition dans périmètres d'intervention Travaux / aménagements sur leur propriété (désartificialisation, restauration, canalisation des usages)	Financement de leurs propres actions				Partage d'expérience (restauration, solutions fondées sur la nature)			Par sa communicatio n de terrain et sa gestion de sites
Etablissement Public Foncier	Portage foncier dans cadre conventionnel Travaux préalables (démolition) sur sites « portés »					Ingénierie foncière, appui aux études intégrant une approche foncière			
PNR	Selon nature des actions (sensib. par					Partage d'expérience			













	MOa d'action (dont pilote d'expérimentatio ns)	Financeur (guichet, appels à projets (AAP), contractualisation)	Gestionnaire d'espace / d'équipement	Autorité compétente /autorisation (permis de construire, autorisation environnementale	Dialogue / document de norme supérieure	Appui technique, expertise	Prestataire	Coordination / mise en cohérence d'actions	Relai, appui à la mise en œuvre d'actions, ou info/cible des actions
	ex)								
Banque des territoires (BDT)		Plan d'adaptation des littoraux au changement climatique (2023)							
Agence de l'eau Loire- Bretagne		Appels à projets			Cohérence SLGITC / SDAGE				
Scientifiques UBO, UBS	Selon la nature des actions (approfondissement connaissance par ex, observation)					Partage de données Acquisition de connaissance Evaluation			Sensibilisatio n par l'observation citoyenne / sciences participatives
Bureaux d'études (BE) et entreprises							BE: - Technique (diag, AMC, études de faisa) - Juridique - Concertation MOe Entreprises de TP ou de génie écologique		
Assos dont associations de protection de la nature et de l'environneme nt (APNE)	Selon la nature des actions (sensibilisation ou observation par ex)		Certaines APNE : gestion de sites N2000			Apport de connaissance historique Expertise d'usage			Assos riverains , d'usagers et APNE (bouche à oreille, non opposition)
Usagers, habitants, propriétaires fonciers	Associations syndicales autorisées (ASA) sur leurs ouvrages Propriétaires sur leurs biens	Contribuables / taxe GEMAPI ASA sur leurs ouvrages Propriétaires financent leurs propres actions (adaptation, reloc.)				Apport de connaissance historique Expertise d'usage			Partage / explication stratégie Cible de la plupart des actions













	MOa d'action (dont pilote d'expérimentatio ns)	Financeur (guichet, appels à projets (AAP), contractualisation)	Gestionnaire d'espace / d'équipement	Autorité compétente /autorisation (permis de construire, autorisation environnementale	Dialogue / document de norme supérieure	Appui technique, expertise	Prestataire	Coordination / mise en cohérence d'actions	Relai, appui à la mise en œuvre d'actions, ou info/cible des actions
Socio- professionnels (dont chambres consulaires)		Propriétaires et entreprises financent leurs propres actions (adaptation, relocalisation)				Apport de connaissance historique Expertise d'usage		Projets portuaires (chambres de commerce, syndicats mixtes) Conchyliculture (implantation parcs, stratégie de filière)	
Porteurs de SCOT					Cohérence SLGITC / SCoT				
Porteurs de schémas d'aménageme nt et de gestion de l'eau (SAGE)					Cohérence SLGITC / SAGE				
EPCI voisins								SLGITC, SLGRI/PAPI, documents d'urbanisme, SAGE, etc.	
Gestionnaires réseaux (énergie, télécom)	Etudes / travaux sur leurs réseaux / infra	Financement de leurs propres actions	Gestion des réseaux : - eau - électricité - gaz - télécommunications						
Autres		Mécènes ?			Porteurs PCAET ?	Archives (connaissance des évènements historiques, etc.)			Offices de tourisme Parlementaire s Banques, Assureurs Notaires, professionnels de l'immobilier Médias locaux













Atelier « Quelle mobilisation des porteurs de la stratégie en interne à leurs structures pour la mise en œuvre des stratégies ? »

Perméabilité des thématiques

- Les avis divergent entre les technicien·nes qui pensent que des passerelles entre les différents services manquent et les élu·es qui, du fait de leur portefeuille de compétences, trouvent que les sujets s'intercalent et se croisent.
- Certaines thématiques devraient être davantage en lien avec la SLGITC et notamment
 :
 - Services supports (marchés publics, finances)
 - Urbanisme
 - Culture et patrimoine
 - Eau (dont assainissement nécessité d'un travail commun entre l'amont et l'aval)
 - Environnement
 - Tourisme (sentier littoral)
 - Communication (selon l'organisation interne, un service communication existe et va chercher l'information dans chaque service ou un référent est désigné dans chaque service et fait remonter les informations)

Une nécessaire porosité et un lexique commun avec l'urbanisme

- Un document d'urbanisme ne doit pas se limiter aux limites communales et doit prendre en compte l'environnement alentour.
- Les « plans sont plats » sans représentation de la topographie, ce qui ne facilite pas l'intégration des risques littoraux dans les documents d'urbanisme.
- Aujourd'hui, on constate un croisement compliqué des cultures et des notions entre l'urbanisme et la GEMAPI qui reste une notion très technique et scientifique.
- Un travail sur la sensibilisation, l'acculturation et la prise de conscience est à poursuivre (ex : dans le SCoT AQTA, le risque n'est pas abordé).

Apprendre à communiquer

- Des blocages dans le « dire » « non dire » et lissage de l'information lorsqu'un service « communication » se charge de diffuser l'information.
- La communication semble plus sensible pour ce qui concerne le court terme et les actions immédiates que pour ce qui relève du long terme et des projections.
- Une communication stratifiée : de nombreux intermédiaires, notamment hiérarchiques, pour faire passer l'information, peut entraîner une perte d'information.

« Qui fait quoi »

 En interne, il peut être délicat de savoir « qui fait quoi », ou de connaître les missions de chacun (ex : si un sujet traite du littoral, ce sujet est renvoyé immédiatement au service GEMAPI, alors que la gestion et le suivi du sentier littoral est du ressort du service « tourisme »)











S'entraider

• A été discutée la possibilité pour s'entraider et partager la connaissance la possibilité de créer en interne des groupes de travail se réunissant régulièrement. (ex :AQTA et GMVA, via des projets préalables et le travail avec le PNR, échangent déjà régulièrement et travaillent ensemble que ça soit au niveau des élu·es ou des technicien·nes)

Mobiliser

• Certains élu·es communaux sont difficiles à mobiliser

Résilience et continuité dans la démarche

- La continuité d'actions et l'état de la connaissance peuvent être soumis à plus de difficultés lorsque les collectivités sont plus petites et qu'une seule et même personne travaille sur le sujet.
- Le lien entre les technicien·nes et les élu·es est important et doit être conforté pour maintenir une cohérence dans la démarche (ex : les communes appartenant au PNR ont davantage de liens car de nombreuses formations et instants d'acculturation sont organisés par ce dernier).











ÉCHANGES CONCLUSIFS ET PERSPECTIVES DE MISE EN ŒUVRE ET DE DEPLOIEMENT DE SLGITC EN BRETAGNE

Dispositions et outils de la loi Climat et Résilience, et autres leviers de financement

Cf. support de présentation joint



À la suite de la présentation, des questions ont porté sur :

- L'identification de la limite terre-mer et des indicateurs variables qui peuvent être utilisés (délimitation du DPM, études utilisant le trait Histolitt déterminé de manière assez automatisée, jurisprudences sur la base de limites de végétation, etc.);
- Les modalités pratiques d'élaboration d'un Plan Partenarial d'Aménagement (PPA) ;
- Les modalités et le conditionnement des financements régionaux FEDER : quel type de projets finançables (études, expérimentation, etc.) ? sur quel sujet (relocalisation, ostréiculture, etc.) ?











Bilan partagé du séminaire

Concernant l'organisation générale et les problématiques abordées :

- Le séminaire est jugé riche d'enseignements. Les sites de visites ont notamment été bien choisis pour illustrer les diverses problématiques rencontrées par les territoires en matière d'adaptation au recul du trait de côte : infrastructures, réseaux, habitat, biodiversité, etc.
- Les échanges et partages des expériences et des questionnements entre territoires sont toujours positifs. En particulier sur le secteur du Golfe, la proximité entre les deux intercommunalités AQTA et GMVA, notamment grâce au PNR, est utile.
- Le PNR note tout de même que le sujet de la relocalisation et de la recomposition spatiale est abordé depuis plus de 10 ans sur le territoire du Golfe. Il est nécessaire d'accélérer et de dépasser la réflexion pour aller dans l'opérationnel.

Concernant la mobilisation et le profil des participants :

- La CLCL note la difficulté à mobiliser les élus sur deux jours. Un tel programme pourrait-il tenir en une seule journée ?
- Pour AQTA, les élus présents (ceux du groupe de travail GEMAPI) regrettent l'absence d'élus portant quotidiennement d'autres problématiques.
- Tous les participants partagent la nécessité de plus de transversalité et de davantage de mobilisation, pour ne pas rester dans un entre soi d'élus/techniciens déjà sensibilisés. Le recul du trait de côte soulevant des questions globales d'aménagement du territoire, il s'agit notamment d'associer les élus en charge de l'urbanisme et de l'eau, avec lesquels il peut déjà y avoir des échanges. En cela, les élaborations ou révisions de PLUi peuvent être de bonnes occasions d'appropriation des problématiques « risques littoraux ». La mise en œuvre de la compétence GEMAPI dans les territoires devrait également amener à une meilleure intégration des sujets.
- Le titre d'un tel séminaire pourrait être plus travaillé afin d'attirer et mobiliser plus largement.

Perspectives pour un séminaire de clôture de l'AMI

Les porteurs de l'appel à manifestation d'intérêt (Région, DREAL, CEREMA) proposent qu'un temps collectif soit organisé en clôture de l'AMI et des démarches qui ont été accompagnées dans ce cadre, par exemple sous la forme à nouveau d'un séminaire des élus et des technicien·nes (horizon automne 2023). Il s'agirait de :

- Tirer un bilan final des trois démarches.
- Présenter et partager les enseignements à tirer de l'AMI et des démarches des trois territoires (recommandations quant à l'élaboration d'une stratégie locale, travail sémantique et logique, etc.)
- Élargir le public à tous les territoires engagés dans des démarches stratégiques ou opérationnelles en matière d'adaptation au recul du trait de côte, voire à tous les











territoires bretons littoraux, dans un objectif de partage d'expériences et d'amorce de mise en réseau.

Les attentes des participants au séminaire pour un temps collectif ultérieurs portent plutôt sur :

- L'association des délégataires et gestionnaires de réseaux pour mieux appréhender leurs propres actions d'adaptation, ou à défaut les interpeller sur le sujet et leur exprimer le besoin des territoires.
- Le partage d'apports techniques de la part de certains acteurs, qu'il s'agisse à nouveaux de gestionnaires de réseaux, ou de Météo France par exemple.
- La mobilisation d'acteurs de l'immobilier (agents immobiliers, notaires, assureurs en particulier) dans un objectif de sensibilisation, et pour contribuer à en faire des relais d'action.
- Une remise à niveau en matière d'état de la connaissance actuelle.
- Une diffusion auprès d'élus en charge d'autres politiques publiques (et notamment aménagement et urbanisme) sur les territoires déjà engagés. Cela nécessite d'élaborer un programme qui les fasse venir.
- Une confrontation plus directe à la problématique de la relocalisation, notamment par des visites de terrain ou études de cas, des expérimentations qui donnent à voir, quitte à ce qu'il s'agisse d'opérations modestes.
- La sollicitation de l'ensemble des services de l'État sur la mise en œuvre globale des stratégies, qui rencontrent de multiples problématiques thématiques : gestion du domaine public maritime, sentier du littoral et SPPL, association à l'élaboration des documents d'urbanisme, police de l'eau, etc.

Les objectifs respectifs des porteurs de l'AMI (capitalisation et essaimage auprès d'autres territoires) et des territoires lauréats (mobilisation interne et d'acteurs « extraterritoriaux », sujets d'approfondissement) ne paraissent pas entièrement compatibles s'il s'agit d'organiser un évènement relativement court et avec un programme cohérent. Pour autant, ils sont tous légitimes et pertinents à poursuivre, peut-être dans deux temps distincts.











VISITES DE TERRAIN

ISTHME DE PENTHIEVRE





L'isthme a déjà été recouvert par la mer en 1960. La commune réfléchit avec AQTA sur le devenir de ce site. Plusieurs réseaux passent au niveau de l'isthme (train, route, vélos, électricité, eau potable, assainissement...).

La partie est de l'isthme est plus vulnérable à l'érosion que la partie ouest, sur laquelle les habitants se mobilisent pour maintenir les dunes.

Au sud du système d'endiguement le phénomène d'érosion est important et rapide. Une portion de sentier côtier a disparu mais la commune est petite avec de faibles moyens financiers et une ingénierie limitée. Elle ne sait pas s'ils vont pouvoir reculer les sentiers côtiers situés sur propriétés privées (sur SPPL). Cependant la maison qui n'est qu'à quelques mètres de la falaise vient d'être vendue à 900 000€.

Les perrés maçonnés et enrochements installés par le passé se dégradent en plusieurs endroits (cavités, fissures, affaissements...) et deviennent dangereux pour la sécurité des personnes. Quelques endroits s'engraissent.

2 digues sont classées:

- Digue de la colonie (classée C ; propriétaires : privés (80%) commune (20%) ; gestion AQTA).
- Digue du camping (classée B ; propriétaire : commune ; gestion AQTA) 3qui protège uniquement le camping. Faut-il maintenir les ouvrages, les consolider ou les neutraliser ?

De travaux ont été engagés sur la commune pour limiter le recul du trait de côte : revégétalisation des dunes avec le Syndicat du grand site dunaire Gâvres-Quiberon, recul d'un rang d'emplacements dans le camping municipale...

Une station Coastsnap a également été installée avec l'Université de Bretagne Sud dans un objectif de sensibilisation et de suivi.











LITTORAL DE LA COMMUNE DU HEZO





Le GR 34 emprunte tous les sentiers côtiers de la commune et passe aussi sur la digue.

Une école a été construite sur pilotis sur des champs qui auraient été remblayés par des vases du port du Crouesty (Arzon) et qui étaient atteints par la mer par le passé. Avec l'élévation du niveau de la mer, il est aussi probable que la mairie du Hézo devienne une île dans le futur.

Les propriétaires de la maison située au bout de l'impasse Inézic disent n'avoir vécu aucun évènement de submersion marine depuis 18 ans qu'ils sont là. Ils y vivent la moitié de l'année. Mais la submersion marine devient problématique quand elle est concomitante avec de fortes pluies. Une réflexion est lancée sur le possible déplacement ou sur l'adaptation du poste de relèvement situé à proximité de cette maison.

La commune réalise en ce moment son plan communal de sauvegarde. Elle souhaite intégrer à son PLU les cartes d'augmentation de 60 cm du niveau de la mer. La commune souhaite mettre en place des « emplacements réservés » dans son PLU afin d'anticiper le recul du sentier côtier qui serait nécessaire en certains endroits. Cela permettrait aussi d'attirer l'attention des habitants sur ce nouvel enjeu de recul du trait de côte. Reste à savoir au bénéfice de qui les mettre en place ? L'Etat pour sa part à en charge l'ouverture de la SPPL, mais n'a pas vocation à acheter des terrains pour cela... et quid des sentiers qui ne sont pas sur SPPL ?









